

que le consulat y assista (Morel de Voleine, Chron. lyonn., *Revue du Lyonn.*, n. s., iv. p. 358).

L'arbalète, *arcus balista*, succéda à l'arc. Outre que cette arme devait permettre de mieux viser, elle lançait des balles de plomb et de terre cuite. Charles V encouragea les jeux d'arc et d'arbalète, avec permission d'y faire des prix et célébrer des fêtes (*Dict. de jurispr.*, Prost de Royer).

L'arquebuse, qui détrôna les anciennes armes, fut probablement une invention ultramontaine, puisque son nom lui vient de l'italien *arco bugio*, arc troué, dont on fit *archibugio* et arquebuse. Je ne ferai pas l'histoire de tous les perfectionnements apportés successivement à cette première arme à feu, et qui lui firent changer de nom ; mais ce mot continua à subsister pour désigner les institutions spéciales qui dataient de l'invention de cette arme. Ainsi, il y avait à Lyon plusieurs compagnies de chevaliers tireurs de l'arquebuse, et celle des arquebusiers, qu'il ne faut pas confondre avec les susdites. Celle-ci, au nombre de deux cents hommes, était préposée à la garde de la ville : cinquante de ces hommes faisaient un service continu ; les autres, appelés arquebusiers des cent cinquante, fournissaient chaque soir les soldats nécessaires pour renforcer le poste de l'hôtel-de-ville et faire des patrouilles. Ils devaient toujours être prêts à marcher au premier ordre et à compléter la compagnie des arquebusiers. Cette garde de sûreté fut créée à la demande des citoyens, par des lettres patentes du roi Henri II, du 26 mars 1555, et augmentée par d'autres lettres patentes du roi Charles IX, du 18 août 1561. Pour plus de détails, je renverrai à l'excellent travail de M. Rolle, inséré dans le 20<sup>e</sup> volume de la *Revue du Lyonnais*, n. s.

Il est à présumer que dans le principe ces compagnies de chevaliers tireurs eurent un but d'utilité défensive ; mais dans la suite elles devinrent simplement des réunions agréables, et la compagnie des arquebusiers du consulat fit seule un service public. Cependant, au XVII<sup>e</sup> siècle, un fait de guerre jeta un reflet glorieux sur leurs annales : Louis XIV, pendant le siège de Dôle, s'apercevant que ses soldats étaient fort in-